

## PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur  
RENAULT TRUCKS SAS, 99 route de Lyon 69802 SAINT PRIEST que les véhicules de

- catégorie internationale : N3
- genre : châssis-cabine pour CAM ou pour VASP
- marque : RENAULT
- type : 44AHL6
- variante : CC
- versions : 33 - 35 - 38

livrés en châssis-cabine satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.

Cette extension est motivée par l'introduction du réglage moteur 260-EU V avec mise à jour de la classe environnementale correspondante (0555\*0651G) et en option ralentisseur par compression.

Nota : néant.

Mentions particulières : néant.

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro **L-0215-06-04**

Fait à LYON, le 17 avril 2009

l'attaché à la division des contrôles techniques,  
ingénieur de l'industrie et des mines

Alain DANIERE

Fait à LYON, le 22 avril 2009

Pour le directeur régional de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement,  
et par délégation,  
l'attaché à la division des contrôles techniques, ingénieur divisionnaire de  
l'industrie et des mines.

Jean-Luc PRAT

## CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné, RENAULT TRUCKS SAS, 99 route de Lyon 69802 SAINT PRIEST, constructeur, certifie que le véhicule livré :

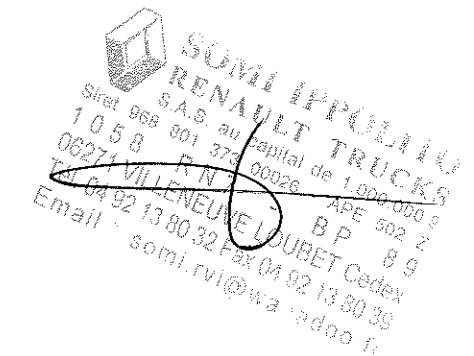
- (1) en châssis-cabine (voir notas)  
(2) dénomination

D.1	Marque	RENAULT
D.2	Type Variantes Versions*	44AHL6 CC 33
D.3	Dénomination commerciale	MIDLUM
E	N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type (1)	VF644AHL000004440
F.1	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	15000
F.2	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	15000
F.3	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)	18500
J	Catégorie internationale	N3
J.1	Genre national*	CAM
K	Numéro de la réception par type	L-0215-06-04
P.1	Cylindrée (cm <sup>3</sup> )	7146
P.2	Puissance nette maxi (kW)*	177 (240 EC06)
P.3	Source d'énergie	Gazole
P.6	Puissance administrative (CV)	19
S.1	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)*	002
U.1	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))*	Position échappement : VERTICALE (V) Niveau sonore : 083
U.2	Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn <sup>-1</sup> )	1725
V.7	.C02 (g/km)	N.C
V.9	Classe environnementale	DXI7 240 EC06 TR25: 0555*0651C

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus;
  - sort de nos usines (magasins) le : 1/12/09
  - pour être livré à : *DA*
- (Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Lyon, le 23/07/2009

*Alain Daniere*  
Alain DANIERE  
Responsable pôle Order Management  
RENAULT TRUCKS SAS



(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

- NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation dans le genre CAM du véhicule livré en châssis-cabine, désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles
  - soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
  - soit un procès-verbal de réception à titre isolé.
- NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation dans le genre VASP (sauf BOM), du véhicule livré en châssis cabine, désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
  - soit un procès verbal de réception à titre isolé.

**ATTESTATION D'EQUIPEMENT :**

Je soussigné RENAULT TRUCKS SAS atteste que le véhicule désigné ci-dessus est équipé des éléments, organes, dispositifs suivants :

**1 - Ralentisseur(s) additionnel(s) prévu(s) au point 7.9 :**

- sur échappement
- frein par compression

OUI  
NON Poids négligeable

**2 - Pneumatiques :**

Essieu 1 : 285/70 R 19,5  
Essieu 2 : 285/70 R 19,5

**3 - Dispositif de protection contre l'encastrement arrière :**

FIXE

**4 - Type de suspension de l'essieu moteur (voir point 5.2.1) :**

- suspension mécanique non équivalente à une suspension pneumatique

**5 - Limitation de couple «TR0» :**

NON

Ce véhicule satisfait aux prescriptions des directives et règlements :

- relatives au niveau sonore, directive 92/97CE, 96/20, 99/101 et 07/34/CE (niveau ≤ 80dB(A))
- relatif au freinage, règlement ECE 13R10
- relatives aux émissions polluantes :

Réglages moteur	Directives	Niveau d'émissions
240-EC06-TR0 (*)	0555*0651C	Euro 4
240-EC06-TR25	0555*0651C	Euro 4
260 EU V-TR0 (*)	0555*0651G	Euro 5
260 EU V-TR25	0555*0651G	Euro 5

(\*) La limitation de couple « TR0 » (couple moteur non limité en cas de défaillance détectée par le système embarqué de surveillance de la réduction des émissions, ou en cas de défaillance de ce dernier), ne peut équiper que les véhicules utilisés par les forces armées, les services de secours, les services d'incendie et les ambulances en application du point 6.5.5.8 de la directive 2006/51/CE

**8 CARROSSERIE**

- 8.1 Carrosserie : châssis-cabine.  
Cabine courte (variante CC).
- 8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôle acier.
- 8.3 Nombre de places assises : 2 (3 en option).
- 8.4 Sièges :
- 8.4.1 A l'avant :  
1 siège conducteur, 1 siège passager, (ou en option 1 banquette 2 places face à la route).
- 8.4.2 A l'arrière : sans objet
- 8.5 Nombre de portes : 2
- 8.5.1 Latérales : 2
- 8.5.2 Arrière : sans objet.
- 8.5.3 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
- 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres : 2 glaces descendantes sur portes ou en option 1 glace coulissante et 1 glace fixe sur partie inférieure de(s) porte(s).
- 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages : verre.
- 8.7.1 Pare brise : feuilleté.
- 8.7.2 Vitres latérales : trempé.
- 8.7.3 Lunette arrière : néant.
- 8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
- 8.8.1 Places avant : 2 ceintures 3 points à rétracteurs pour les places extrêmes (1 ceinture 3 points à rétracteur pour la place centrale).
- 8.8.2 Places arrière : sans objet.
- 8.9 Dispositif de protection latérale : sera monté lors du carrossage.
- 8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :
- 8.10.1 Avant : oui.
- 8.10.2 Arrière : en option (voir attestation d'équipement).
- 8.11 Système anti-projections :
- 8.11.1 Essieu 1 : oui.
- 8.11.2 Essieu 2 : non (à monter lors du carrossage).

**9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION**

- 9.1 Feux de route : 2  
En option : 2 feux de route supplémentaires longue-portée (les feux de route s'éteignent lorsque les feux longue-portée s'allument).
- 9.2 Feux de croisement : 2
- 9.3 Feux de position :
- 9.3.1 Avant : 2 incorporés dans les feux de croisement.
- 9.3.2 Latéraux : non (montés lors du carrossage).
- 9.4 Feux de position arrière : 2 (groupés avec le bloc feux arrière).
- 9.5 Indicateurs de changement de direction :
- 9.5.1 Avant : 2
- 9.5.2 Arrière : 2 (groupés avec le bloc feux arrière).
- 9.5.3 Latéraux : 2
- 9.6 Feux stop : 2 (groupés avec le bloc feux arrière).
- 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 (groupé avec le bloc feux arrière gauche ou 2 indépendants).
- 9.8 Dispositifs réfléchissants :
- 9.8.1 Avant : non.
- 9.8.2 Arrière : 2 (groupés avec le bloc feux arrière ou 2 indépendants).
- 9.8.3 Latéraux : non (montés lors du carrossage).
- 9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
- 9.10 Feux de marche arrière : 2 (groupés avec le bloc feux arrière).
- 9.11 Feux de brouillard :
- 9.11.1 Avant : en option.
- 9.11.2 Arrière : 2
- 9.12 Feux d'encastrement :
- 9.12.1 Avant : 2
- 9.12.2 Arrière : non (montés lors du carrossage).
- 9.14 Feux spéciaux bleus catégorie A : à monter lors du carrossage.
- 9.15 Pare-soleil : en option au dessus du pare-brise à l'extérieur.

**10 DIVERS**

- 10.1 Accessoires :
- 10.1.1 Essuie-glace : 2
- 10.1.2 Lave-glace : 2
- 10.1.3 Rétroviseurs :
- 10.1.3.1 Extérieur :
- à droite (côté conducteur) : 1 principal et 1 grand angle
  - à gauche : 1 principal, 1 grand angle et 1 d'accostage
- Le dimensionnement des bras supportant les rétroviseurs principaux doit être adapté en fonction de la largeur maximale hors tout du véhicule après carrossage.
- face avant sur pavillon : 1antéviseur.
- 10.1.4 Avertisseur sonore : 1 sur châssis ou 2 sur pavillon.
- 10.1.5 Dispositif antivol : sur colonne de direction.
- 10.1.6 Extincteur de 6 kg à l'extérieur du véhicule (monté lors du carrossage).
- 10.1.7 Chauffage autonome : non.
- 10.2 Marques d'identité :
- 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : en bas de l'encadrement de la portière avant gauche.
- 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit au niveau du passage de roue avant.
- 10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	4	4	A	H	L	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Code constructeur		Descripteur										Indicateur				

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	4	4	A	H	L	0	0	0	0	0	0	4	3	0	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Le type figure sur la plaque constructeur.

10.2.5 Identification du moteur : à droite du moteur et sur cache-culbuteur

**11 VISITES TECHNIQUES**

- 11.1 Emplacement de la plaque correcteur : néant.
- 11.2 Pression déclarée par le constructeur : 11 bars.
- 11.3 Pression de disjonction : 12,5 bars.
- 11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) pour porteur remorqueur :
- 11.4.1 A la tête d'alimentation (de couleur rouge) : sans objet.
- 11.4.2 A la tête de commande (de couleur jaune) : sans objet.
- 11.5 Longueur des bras de levier (mm) : sans objet.
- 11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : néant.
- 11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : anneau de couleur (portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné ou étiquette adhésive de couleur.
- | Inscription | Affectation            |
|-------------|------------------------|
| Orange      | Circuit frein essieu 1 |
| Bleu        | Circuit frein essieu 2 |
- 11.8 Observations : néant.

### 3 MOTEUR

#### 3.1 Dénomination : DXI 7

240-EC06/TR0	
240-EC06/TR25	
	260-EU V-TR0
	260-EU V-TR25

- 3.1.1 Marque : RENAULT.  
 3.1.2 Marquage moteur : sur plaque côté droit du moteur et sur cache-culbuteur.  
 3.2 Description générale :  
 3.2.1 Genre : Diesel - 4 temps.  
 3.2.2 Principe de fonctionnement : moteur à combustion interne à pistons en mouvement linéaire et vilebrequin.  
 3.2.3 Suralimentation : par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement.  
 3.2.4 Dispositif anti-pollution : convertisseur catalytique à injection d'urée.  
 3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 verticaux en ligne.  
 3.4 Cylindrée (cm<sup>3</sup>) : 7146  
 3.5 Rapport volumétrique de compression (± 0,3) : 18,1  
 3.6 Puissance maximale (kW) :

177	195
-----	-----

- 3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2300  
 3.8 Couple maximal (daNm ISO) :

92	101
----	-----

- 3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1200  
 3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) (± 100) :

2645	2650
------	------

- 3.11 Carburant utilisé : gazole.  
 3.12 Réservoir de carburant :  
 3.12.1 Emplacement : à droite ou à gauche ou entre les longerons dans le PAF arrière\*.  
 3.12.2 Capacité (litres) : 80 - 130 / 80 - 135  
 3.12.3 Matériau : Plastique\* / Aluminium  
 3.12.4 Réservoirs d'urée :  
 3.12.4.1 Emplacement : à droite  
 3.12.4.2 Capacité (litres) : 20  
 3.12.4.3 Matériau : Plastique  
 3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injection directe pour injecteurs électroniques et rampe commune.  
 3.14 Type de filtre à air : sec.  
 3.15 Allumage : par compression.  
 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24  
 3.17 Dispositif d'antiparasitage : oui.  
 3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau.  
 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1  
 3.20 Niveau sonore au point fixe :  
 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dB(A)) :

EC06	EU V
83	81

- 3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1725  
 3.20.3 Position de la sortie de l'échappement :  
 - silencieux vertical : sortie verticale derrière cabine à gauche.  
 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur plaque moteur ou sur plaque constructeur.  
 3.24 Classe environnementale :

Réglages moteur	Classe environnementale
240-EC06-TR0 (*)	0555*0651C
240-EC06-TR25	0555*0651C
260 / 290-EU V-TR0(*)	0555*0651G
260 / 290-EU V-TR25	0555*0651G

(\*) La limitation de couple «TR0» (couple moteur non limité en cas de défaillance détectée par le système embarqué de surveillance de la réduction des émissions, ou en cas de défaillance de ce dernier), ne peut équiper que les véhicules utilisés par les forces armées, les services de secours, les services d'incendie et les ambulances en application du point 6.5.5.8 de la directive 2006/51/CE.

### 4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte de vitesses :  
 - Boîte 6S 1000 TO - mécanique, 6 rapports en marche AV et 1 en marche AR. Rapports : voir tableau ci-après.  
 - Boîte 9S 1110 TO ou 9S 1111 TO - mécanique, 9 rapports en marche AV et 1 en marche AR. Rapports : 1<sup>ère</sup> 1/9,48 - 2<sup>ème</sup> 1/8,58 - 3<sup>ème</sup> 1/4,68 - 4<sup>ème</sup> 1/3,48 - 5<sup>ème</sup> 1/2,62 - 6<sup>ème</sup> 1/1,89 - 7<sup>ème</sup> 1/1,35 - 8<sup>ème</sup> 1/1,0 - 9<sup>ème</sup> 1/0,75 - AR 1/8,97.  
 - Boîte 6AS 1000 TO - mécanique automatisée, 6 rapports en marche AV et 1 en marche AR. Rapports : 1<sup>ère</sup> 1/6,75 - 2<sup>ème</sup> 1/3,61 - 3<sup>ème</sup> 1/2,13 - 4<sup>ème</sup> 1/1,40 - 5<sup>ème</sup> 1/1,00 - 6<sup>ème</sup> 1/0,78 - AR 1/6,06  
 - Boîte 3000V - automatique, 6 rapports en marche AV et 1 en marche AR. Rapports : 1<sup>ère</sup> 1/3,49 2<sup>ème</sup> 1/1,86 - 3<sup>ème</sup> 1/1,41 - 4<sup>ème</sup> 1/1,00 - 5<sup>ème</sup> 1/0,75 - 6<sup>ème</sup> 1/0,65 - AR 1/5,03  
 4.1.1 Emplacement du (ou des) levier(s) de commande :  
 - au tableau de bord (boîtes mécaniques).  
 - au volant (boîte mécanique automatisée).  
 - au plancher (boîte automatique).  
 4.2 Type d'embrayage :  
 - monodisque à sec (boîtes mécaniques et mécanique automatisée).  
 - convertisseur de couples (boîte automatique).  
 4.2.1 Mode de commande :  
 - pédale (boîtes mécaniques).  
 - sans objet (boîte mécanique automatisée).  
 - automatique (boîte automatique).  
 4.3 Type de transmission entré la boîte de vitesses et les roues : par arbres à cardans entre boîte et pont arrière.  
 4.4 Démultiplication de la transmission :  
 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 285/70 R19,5 (2724)

#### 4.4.2 Démultiplications et vitesses à 1000 tr/min :

Combinaisons des vitesses	Rapports de boîte	Rapports du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)
1 <sup>ère</sup>	6,75	5,857	39,53	4,13
2 <sup>ème</sup>	3,61	Autres rapports	21,14	7,73
3 <sup>ème</sup>	2,13	de pont possibles :	12,48	13,10
4 <sup>ème</sup>	1,40		3,583	19,93
5 <sup>ème</sup>	1,00		3,727	27,91
6 <sup>ème</sup>	0,78		3,900	4,57
AR	6,06	4,111	35,49	4,60
		4,333		
		4,625		
		4,875		
		5,125		
		5,286		
		5,571		

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

- 4.4.3 Boîtes de vitesses pouvant être montées en option :  
 - Boîte 9S 1110 TO ou 9S 1111 TO ou 9S 1115 TO et 6AS 1000 TO : 3,583 - 3,727 - 3,900 - 4,111 - 4,333 - 4,625 - 4,875 - 5,125 - 5,286 - 5,571 - 5,857.  
 - Boîte 3000V : 4,333 - 4,625 - 4,875 - 5,125 - 5,286 - 5,571 - 5,857.  
 4.5 Vitesse maximale calculée au régime de régulation à vide : 161 km/h.  
 4.6 Indicateur de vitesse : oui.  
 4.7 Compteur kilométrique : oui.  
 4.8 Chronotachygraphe : oui.  
 4.9 Limiteur de vitesse : oui.

### 5 SUSPENSION

- 5.1 Avant : Suspension mécanique composée d'un essieu rigide, ressort à lame parabolique, 1 barre stabilisatrice, 2 amortisseurs télescopiques.  
 5.2 Arrière : Suspension mécanique composée d'un essieu rigide, ressorts à lames dissymétrique, 1 barre stabilisatrice, 2 amortisseurs télescopiques.  
 5.2.1 Suspension de(s) essieu(x) moteur(s) : Suspension mécanique non équivalente à une suspension pneumatique.  
 5.3 Essieux relevables ou délestables : sans objet.  
 5.4 Suspension spécifique : sans objet.

### 6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : à vis sans fin et écrou avec assistance hydraulique.  
 6.2 Diamètres de braquage hors tout (m):

Versions	33	35	38
Diamètre de braquage	13,24	13,68	14,58

### 7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : système de freinage électropneumatique à gestion électronique (EBS) composé de :  
 - 1 circuit de commande électropneumatique superposé aux circuits pneumatiques.  
 - 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les deux vases à diaphragme des freins de l'essieu 1, et sur les 2 vases des freins de l'essieu 2.  
 7.2 Répartiteur de freinage : non. Fonction gérée électroniquement pour les deux essieux.  
 7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui. Intégré au système de freinage électropneumatique à gestion électronique, catégorie 1 (1 capteur par roue).  
 7.2.2 Dispositif anti-patinage de roue (ASR) : intégré au système de freinage électropneumatique (en option).  
 7.2.3 Fonction de contrôle des usures de garnitures de freins (WCS) : par capteur d'usure sur chacun des étriers de freins (en option).  
 7.3 Freins de secours : constitué par l'indépendance des circuits du frein de service.  
 7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressort.  
 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :  
 7.5.1 Frein de service : pneumatique.  
 7.5.2 Frein de secours : pneumatique.  
 7.5.3 Frein de stationnement : cylindres à ressort.  
 7.6 Assistance des freins : sans objet.  
 7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie : 2 réservoirs d'air comprimé.  
 - essieu 1 : 1 de 25 dm<sup>3</sup>  
 - essieu 2 : 1 de 25 dm<sup>3</sup>  
 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants lumineux sur tableau de bord.  
 7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : défaillance pneumatique ou électronique.  
 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme :  
 - par la réalisation d'une défaillance.  
 - par la mise sous tension pour l'antibloqueur.  
 7.8 Type de freins :  
 7.8.1 Frein de service :  
 7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques ventilés.  
 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques ventilés.  
 7.8.2 Frein de secours : à disques ventilés.  
 7.8.3 Frein de stationnement : à disques ventilés.  
 Frein de rampe en option : système complémentaire de freinage de stationnement agissant sur le frein de service des roues avant, commande par actionnement du robinet de frein de stationnement.  
 7.9 Dispositif ralentisseur : série sur échappement ou option par compression.  
 7.9.1 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II : sans objet.  
 7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des masses : néant.  
 7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : sans objet.  
 7.10 Circuit de freinage pour le véhicule remorqué : non.

### 0 GENERALITES

- 0.1 Constructeur : **RENAULT TRUCKS SAS**, 99 route de Lyon - 69802 - SAINT PRIEST.  
 0.3 Marque : **RENAULT**.  
 0.4 Désignation commerciale : MIDLUM  
 0.5 Catégorie internationale : **N3**  
 0.6 Genre **châssis-cabine pour CAM ou pour VASP**.  
 0.7 Type **44AHL6**  
 Variante : **CC** (cabine courte)  
 Versions : **33** (empattement 3,350)  
               **35** (empattement 3,500)  
               **38** (empattement 3,800)  
 0.7.1 Décodage des TVV : sans objet.  
 0.8 Puissance administrative : **19CV**.

### 1 CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues avant, 4 roues arrière.  
 1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2.  
 1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.  
 1.2 Dimensions des pneumatique : 285/70 R19,5 - 145/143M  
 Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes :  
 - indices de charge égaux ou supérieurs à ceux figurant ci-dessus.  
 - indice charge égal ou supérieur à G.  
 1.3 Constitution du châssis ou de la coque : longerons et traverses en tôle d'acier.  
 1.3.1 Dimensions des longerons : 234 x 70 x 7  
 1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.  
 1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée

### 2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

- Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière
- 2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) : 15000  
 2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :  
 2.2.1 Sans dispositif de freinage de remorque : 18500  
 2.2.1.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein à inertie dans la limite de celui indiqué en 2.2.1 : 3500  
 2.2.2 Avec dispositif de freinage de remorque : sans objet  
 2.4 Masse en charge techniquement admissible : 15000  
 2.5 Charges maximales admissibles :  
 2.5.1 Sur l'essieu 1 : 5800  
 2.5.2 Sur l'essieu 2 : 10900  
 2.6 Voie avant : .....1,906.....  
 2.7 Voie arrière : .....1,832.....
- | Cabine courte (CC) |       |       |       |
|--------------------|-------|-------|-------|
| Versions :         | 33    | 35    | 38    |
| 2.8 Empattement :  | 3,350 | 3,500 | 3,800 |

#### VEHICULES LIVRES EN CHASSIS-CABINE

- 2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.  
 Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipement
- |                             |                 |       |       |
|-----------------------------|-----------------|-------|-------|
| 2.9.0 Total :               | 4422            | 4448  | 4471  |
| 2.9.1 Sur l'essieu 1 :      | 3081            | 3099  | 3117  |
| 2.9.2 Sur l'essieu 2 :      | 1341            | 1349  | 1354  |
| 2.10 Porte-à-faux avant :   | .....1,325..... |       |       |
| 2.11 Porte-à-faux arrière : | 1,030           | 1,030 | 1,030 |
| 2.12 Longueur hors tout :   | 5705            | 5855  | 6155  |
| 2.13 Largeur hors tout :    | .....2,430..... |       |       |

#### VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE (charge non uniformément répartie)

- 2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.  
 Valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé (valeur limite du freinage)
- |   |                 |       |       |
|---|-----------------|-------|-------|
| 2.9.0 Total :   | .....3908.....  |       |       |
| 2.9.1 Sur l'essieu 1 :  | .....2724.....  |       |       |
| 2.9.2 Sur l'essieu 2 :  | .....1183.....  |       |       |
| 2.10 Porte-à-faux avant :   | .....1,325..... |       |       |
| 2.11 Porte-à-faux arrière :   | .....1,030..... |       |       |
| 2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoire :  | 1,030           | 1,030 | 1,030 |
| 2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoire :  | 1,255           | 1,255 | 1,255 |
| 2.11.3 Maxi avec ferrures et accessoires :  | 1,375           | 1,375 | 1,375 |
| 2.12 Longueur hors tout :   | 6,050           | 6,700 | 6,700 |
| 2.13 Largeur hors tout :  | .....2,550..... |       |       |
| 2.15 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe du dernier essieu avant : | .....0,720..... |       |       |